



## Commission des solidarités

### 4127 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale

### Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur d'actions dans le domaine médico-social

#### Rapport n° CP/2013/350

#### Service gestionnaire :

Service des actions de prévention sanitaire

#### Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention affectée à une action d'une association oeuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention affectée en faveur de l'Association Générale des Familles (AGF). Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des solidarités lors de sa réunion du 18 avril 2013.

Le montant de l'aide attribuée s'élève à 960 €. Cette structure a été concernée par la diminution de 4% de la subvention, appliquée en 2012 (subvention initiale à 1 000 €).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15227	65-6574-42	109 190,00 €	109 190,00 €	960,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 960 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président  
Le Premier Vice-Président,

André KLEIN-MOSSER